



REGLEMENT CONCOURS PHOTO COMMUNE DE VIEILLE-BRIOUDE

1. OBJET

La commune de Vieille-Brioude organise un concours photo amateur.

2. THEME

Le thème du concours est « Autour de la Vigne », il peut s'agir d'un lieu, d'un événement.

3. PARTICIPANTS

La participation du concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs (adultes et enfants). Sont exclues du concours toutes personnes ayant participé à l'organisation.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant, qui devra obligatoirement être l'auteur de la photo, peut présenter jusqu'à 3 photos au concours.

Critères obligatoires pour les photos :

- Format numérique de qualité optimale
- Photos sans retouches ni effets spéciaux

5. DEPOT DES PHOTOS

Les photos en format numérique doivent être déposées ou envoyées par mail à la mairie de Vieille-Brioude au plus tard le 15 juin 2024.

Adresse mail : mairie-vieille-brioude2@orange.fr

6. DROIT DES PHOTOS

Les photos seront imprimées par nos soins et exposées dans la verrière du gîte Ermitage ST Vincent du 1^{er} juillet au 31 août 2024.

7. SELECTION DES PHOTOS

Les photos doivent respecter les critères mentionnés dans l'article 2 ; sous peine de ne pas être choisies par les organisateurs.

Le jury, sous la présidence de M. Le Maire, sera constitué de membres du Conseil Municipal et habitants du village. Il pourra être modifié à tout moment selon les besoins de l'opération.

Le jury se donne le droit d'exclure toute photo qui ne respecte pas le thème ou qu'il juge inappropriée.

8. PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du concours seront donnés lors de la fête du village de Vieille Brioude le dimanche 28 juillet 2024 à 12H. Les 4 premiers seront récompensés.

9. RESPECT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription vaut acceptation du règlement et des décisions du jury.

Fait à

Signature

Le / /